



**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C,  
sous-catégorie 3.10  
(Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette - Mélanges en cuve)**

**N° de demande :** 2008-3604  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette — Mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Classic 25DF  
**N° d'homologation :** 25433  
**Matière active (m.a.) :** Chlorimuron-éthyle à 25 %  
**N° de document de l'ARLA :** 1687702

### **Contexte**

L'herbicide Classic 25DF (Classic 25DF Herbicide), qui contient du chlorimuron-éthyle à 25 %, est un herbicide du groupe 2 homologué pour la suppression en post-émergence de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja. L'herbicide Classic 25DF, formulé en pâte granulée sèche, doit être mélangé dans de l'eau, puis appliqué en association avec l'agent surfactant recommandé sur les zones principalement envahies par les mauvaises herbes en pleine croissance. L'herbicide Classic 25DF est également utilisé en combinaison avec plusieurs marques de produits à base de glyphosate et l'herbicide Assure II (Assure II Herbicide) pour la suppression d'un large éventail de mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Le titulaire a présenté une demande visant à regrouper sur l'étiquette de l'herbicide Classic 25DF tous les produits d'association à base de glyphosate sous le terme générique « glyphosate ».

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées.

### **Évaluation sanitaire**

Aucune évaluation sanitaire n'est requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

## Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas nécessaire puisque les deux constituants du mélange en cuve, le glyphosate et le chlorimuron-éthyle, sont actuellement homologués pour les mêmes utilisations.

## Évaluation de la valeur

Au lieu de données, le demandeur a présenté une justification à l'appui du remplacement des noms respectifs des produits à base de glyphosate par le terme générique de « glyphosate ». D'après la justification fournie par le demandeur et l'étendue de la base de données sur le glyphosate, il est justifié, du point de vue de la valeur, de regrouper tous les produits d'association à base de glyphosate sur l'étiquette de l'herbicide Classic 25DF sous le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium) », à condition que les modifications requises soient apportées à l'étiquette du produit.

## Modifications requises sur l'étiquette du produit

1. Remplacer toutes les références au glyphosate par : « **glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium)** ».
2. Remplacer l'énoncé « Consulter l'étiquette de l'herbicide à base de glyphosate visé pour obtenir des détails concernant l'utilisation, les mises en garde et les autres mauvaises herbes supprimées par l'herbicide à base de glyphosate » figurant à la page 7 par « **Consulter l'étiquette de l'herbicide à base de glyphosate visé pour des instructions précises sur le « mode d'emploi », les mises en garde et les autres mauvaises herbes supprimées par l'herbicide à base de glyphosate** ».

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Classic 25DF afin de regrouper sur son étiquette tous les produits d'association à base de glyphosate sous le terme générique « glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium) ».

## Références

PMRA # 1623829: Rationale to support tankmixes of Classic 25DF Herbicide with glyphosate herbicides. E.I. du Pont Canada Company. September 3, 2008. DACO 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3, 10.3.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.